



**CROS**  
CENTRE  
VAL DE LOIRE

## Appel à projet 2023

### Structuration du mouvement sportif : soutien aux plans d'actions régionaux des ligues/comités régionaux



### *Règlement et modalités de participation*

**A retourner par mail  
Avant le 27 novembre 2023 – 12h**

**A l'adresse :  
[centrevaldeloire@franceolympique.com](mailto:centrevaldeloire@franceolympique.com)**

Avec le soutien de





# L'appel à projet

Le présent appel à projet est porté par le CROS Centre-Val de Loire, association loi 1901, dont le siège social est situé au 6 ter rue Abbé Pasty, 45 400 Fleury-les-Aubrais.

Dans le cadre de sa politique d'aide à la structuration du mouvement sportif, le CROS Centre-Val de Loire, avec le soutien de l'Agence Nationale du Sport et du CNOSF, lance en novembre 2023 un nouvel appel à projet visant à soutenir les ligues et comités régionaux ayant mis en place un plan de développement régional.

## Cadre général – objectifs

L'appel à projets vise à financer des projets sportifs territoriaux qui devront mettre en évidence le pilotage régional et la mobilisation des comités départementaux, des clubs, au bénéfice des pratiquants.

Ils doivent permettre une mise en œuvre concrète et mesurable de pratiques sportives locales. Le dossier déposé devra porter sur une des thématiques suivantes :

1. Mixité dans les pratiques
2. Parité hommes / femmes dans les instances de gouvernance et dans les pratiques sportives
3. Réduction des inégalités d'accès à la pratique
4. Structuration de la discipline pour développer la pratique au niveau régional
5. Education et citoyenneté par le sport
6. Aménagement et animation du territoire
7. Sport santé
8. Sport écoresponsable

Une attention particulière sera portée au dossier des Ligues et Comités qui n'ont pas d'agent de développement ni de cadre technique.

Les demandes concernant des actions de formations ou des achats de matériels en lien avec le projet seront recevables.

## Dotation financière

Cet appel à projet est doté d'une enveloppe de 38 500 € financée par l'Agence Nationale du Sport. Ce montant pourra être alloué en partie ou en totalité en fonction du nombre de dossiers déposés.

**Le montant maximum attribué par dossier sera de 1 500€.**

Ce projet pourra concerner des actions déjà soutenues dans le cadre de financements ANS.

Les dotations seront versées en une fois à la signature de la convention de partenariat. Un bilan de l'action sera à transmettre au CROS Centre-Val de Loire après votre assemblée générale.



## Calendrier

- **10 novembre 2023** : lancement de l'appel à projets
- **27 novembre 2023, 12h** : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- **Décembre 2023** : étude des dossiers de candidature par le comité de sélection
- **Décembre 2023/janvier 2024** : notification aux porteurs de projet de la décision du comité de sélection, mise en paiement.

## Sélection des dossiers de candidature

Le comité de sélection des candidatures est composé de représentants du CROS Centre-Val de Loire, qui pourront se rapprocher des services de l'Etat, du Conseil régional Centre-Val de Loire et d'autres experts en lien avec le projet déposé.

Le comité de sélection est souverain et n'a pas à motiver ses décisions qui seront incontestables.



# Votre candidature

## Eligibilité des candidats

L'appel à projet est ouvert aux ligues/comités régionaux sportifs de la région Centre-Val de Loire dont la fédération d'affiliation est agréée par le Ministère des sports et qui s'engagent pour développer le sport pour le plus grand nombre et qui sont à jour de leur cotisation au CROS Centre-Val de Loire au plus tard le 27 novembre 2023.

Le projet devra être porté par un responsable de projet clairement identifié (*indiquer son mail et un numéro de téléphone*).

## Critères d'éligibilité du projet

Pour être éligible à l'appel à projet, la structure doit présenter un projet s'inscrivant dans une des thématiques listées page 2 et qui correspond à un besoin identifié et justifié par la structure.

**Une attention particulière sera portée aux Ligues et Comités qui n'ont pas d'agent de développement ni de cadre technique.**

Pour être éligible, le projet devra obligatoirement :

- Découler du projet de développement territorial de la structure,
- Donner lieu à une réalisation concrète entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2023,
- Concerner le territoire Centre-Val de Loire.

Les ligues et comités régionaux ne disposant pas de salarié pourront se faire accompagner, en amont du dépôt du dossier, par les chargé.es de mission du CROS Centre-Val de Loire.

## Critères d'évaluation du projet

Quelle que soit la thématique présentée, les éléments suivants pourraient être pris en compte dans l'évaluation des projets :

- Appui sur les plans fédéraux existants (plan de féminisation, sport handicap, plan citoyen du sport) et les réseaux régionaux existants ;
- Expérimentation d'actions innovantes pouvant devenir pérennes ;
- Mise en évidence de l'aspect concret et réalisable du projet ;
- Mise en évidence des bénéficiaires de l'action et des partenaires.

## Modalités d'inscription et condition de dépôt du dossier

Les candidatures à l'appel à projet 2023 du CROS Centre-Val de Loire sont gratuites et ne donnent pas lieu à des remboursements de frais.

Le dossier de candidature et les pièces annexes sont à faire parvenir par mail avant le 27 novembre 2023 à 12h à [centrevaldeloire@franceolympique.com](mailto:centrevaldeloire@franceolympique.com).



## Contenu du dossier

Le dossier de candidature est composé des parties suivantes :

- I. La présentation de l'association,
- II. La présentation du projet et son budget
- III. La déclaration sur l'honneur.

**Le dossier de candidature doit impérativement être saisi informatiquement et renvoyé par mail complet avec les pièces annexes suivantes :**

1. Le dernier procès-verbal d'Assemblée générale mentionnant la composition du Conseil d'Administration et incluant le bilan d'activité,
2. Le budget prévisionnel de l'association approuvé lors de la dernière Assemblée Générale,
3. Le projet territorial de la discipline sportive,
4. Le relevé d'identité bancaire de l'association.

**Seuls les dossiers complets et correctement renseignés seront étudiés. Tout élément manquant entrainera le rejet du dossier.**

## Bilan et évaluation du projet soutenu

### Engagements des candidats

Les projets soutenus par le CROS Centre-Val de Loire devront faire l'objet d'un bilan qualitatif et financier.

Le soutien du CROS Centre-Val de Loire aux ligues et comités doit faire l'objet d'une valorisation à travers une action de communication, il est demandé de mentionner le soutien du CROS dans les outils de communication autour du projet.

### Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies pour l'appel à projets 2023 ont pour finalité exclusive l'inscription à cet appel à projet. Elles sont destinées au CROS Centre-Val de Loire, responsable du traitement. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer à tout moment auprès du CROS Centre-Val de Loire, 6 ter rue Abbé Pasty, 45 400 Fleury-les-Aubrais ou par e-mail : [centrevaldeloire@franceolympique.com](mailto:centrevaldeloire@franceolympique.com).

### Confidentialité

Les membres du comité de sélection et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets des candidats lauréats ou non.